

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE

2 Place Porte Saint-Antoine

79220 CHAMPDENIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20250318-D2025-3-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

délibération :

D2025-3-5

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 40

**Objet : Convention
participation financière –
RHJ Coulonges-sur-
l'Autize**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 18 mars à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited, ZAE de Montplaisir 79220 Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président

Date de convocation du : 11 mars 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Madame CHAUSSEY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNE Thierry, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MARSALUT Annie, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISOOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

Pouvoirs :

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe
Monsieur BARANGER Johann a donné pouvoir à Madame CHAUSSEY Francine
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DESBORDES Gwénaél
Monsieur CLEMENT Philippe a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur LEGERON Vincent a donné pouvoir à Monsieur BIRE Ludovic

Absent(s) : Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Madame ATTOU Yves, Monsieur BARANGER Johann, Madame BECHY Sandrine, Monsieur CLEMENT Philippe, Madame LEGERON Vincent, Monsieur MEEN Dominique

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;

VU sa compétence en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2018 approuvant la construction d'une Résidence Habitat Jeunes de 6 logements T1 sur la commune de Coulonges sur l'Autize et la délégation de maîtrise d'ouvrage à Deux-Sèvres Habitat ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2018 approuvant la convention de partenariat avec Deux-Sèvres Habitat ;

VU la délibération du Conseil municipal de Coulonges-sur-l'Autize en date du 15 octobre 2018 approuvant la convention de partenariat avec Deux-Sèvres Habitat ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 9 février 2021 validant la création d'un pôle structurant jeunesse au sein de la RHJ de Coulonges sur l'Autize ;

VU la délibération du Conseil municipal de Coulonges-sur-l'Autize en date du 1^{er} décembre 2021 validant la cession gratuite du foncier ;

VU la délibération du Conseil municipal de Coulonges-sur-l'Autize en date du 26 avril 2023 validant une subvention de 15 000 € à Deux-Sèvres Habitat ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Le 7 décembre 2024 était inaugurée une résidence de 6 logements à Coulonges-sur-l'Autize, permettant de redéployer l'offre Habitat jeunes sur le territoire de la Gâtine. Ce projet avait été retenu dans le cadre du Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA), porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Il a enfin été formalisé par la signature d'une convention en mars 2016 avec l'Association Bocage Gâtine Jeunesse (BoGaJe), créée spécialement pour porter et animer le programme.

La Communauté de Communes Val de Gâtine, par délibération du 3 juillet 2018 a approuvé la construction d'une Résidence Habitat Jeunes de 6 logements articulés autour d'espaces collectifs, et en a confié la maîtrise d'ouvrage à Deux-Sèvres Habitat. Elle s'est également engagée à financer l'investissement à hauteur de 90 000 € et à verser une contribution financière au fonctionnement de 3 000 € / an à l'association « Un Toit en Gâtine », dûment désignée comme gestionnaire.

La Communauté de Communes Val de Gâtine, par délibération du 27 avril 2021, a décidé d'intégrer au projet un Pôle Structurant Jeunesse avec une contribution financière complémentaire de 25 000€.

La présente convention a pour objet de définir et préciser les droits et les obligations du maître d'ouvrage, Deux-Sèvres Habitat pour cette opération Résidence Habitat Jeunes à Coulonges-sur-l'Autize, en contrepartie des aides financières accordées par la Communauté de communes Val de Gâtine et la commune de Coulonges-sur-l'Autize.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant par délégation, à signer ladite convention ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



La présente décision est susceptible de recours devant
le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à
compter de sa date de publication, notification

Emis le 18/03/2025
Publié le 28/03/2025
Transmis en sous-préfecture le 28/03/2025

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

